

**INVITATION
CONGRES
EXTRAORDINAIRE
#RenouveauPS
28 AOUT 2021**

Olma Messen St-Gall

Début : 10h30



Chères et chers camarades,

Au moment où nous écrivons ces lignes, la Suisse est encore sous l'emprise de la crise liée au coronavirus. Mais il y a de la lumière au bout du tunnel. Dans quelques semaines, nous espérons que les choses iront mieux. Et à la fin du mois d'août ? Nous espérons pouvoir organiser des réunions et célébrer ensemble lors de nos événements, comme notre Congrès.

Le coronavirus nous occupera encore le 28 août à Saint-Gall. Nous allons rédiger un document de synthèse pour faire le point sur la situation, tant en matière de politique de santé que de politique sociale. Que pouvons-nous apprendre de la crise de coronavirus ? Quels sont les instruments qui ont fait leurs preuves ? Et où le coronavirus a-t-il le plus impitoyablement exposé les lacunes de notre système de retraite ? Nous aimerions discuter de ces questions avec vous et attendons avec impatience vos propositions et demandes de prise de parole.

Le deuxième grand thème du Congrès sera la réforme des structures de notre Parti. En octobre 2020, Mattea Meyer et Cédric Wermuth sont entré-e-s en fonction avec la promesse de rendre le PS plus accessible, plus orienté vers sa base et plus efficace. La Présidence et le Comité directeur ont donc procédé à un examen critique des structures et organes existants du PS Suisse et soumettent désormais au Congrès une proposition de réforme. À l'avenir, un Conseil de Parti réunissant tous les partis cantonaux et tous les groupements importants de notre Parti sera le lieu où nous formulerons conjointement nos politiques. La direction du Parti et la base travailleront ensemble de manière efficace au sein de la Présidence, du Conseil de Parti et du Congrès. En même temps, nous voulons créer de nouvelles possibilités de participation variées pour les membres et les parties intéressés. Tout ne va pas changer, mais beaucoup de choses devraient ainsi s'améliorer. L'objectif premier est d'accroître l'impact de nos politiques. La réforme structurelle ne suffira certes pas à elle seule – mais c'est la condition préalable indispensable pour atteindre cet objectif.

Et bien sûr, nous sommes particulièrement impatient-e-s de participer au Congrès. Comme il n'est pas encore possible de prévoir le type d'événements qui aura lieu à la fin du mois d'août, le Congrès ne durera qu'une journée. La fête aura donc lieu à une échelle un peu plus petite que d'habitude. Mais le plus important est de pouvoir enfin à nouveau trinquer et être ensemble.

Avec nos salutations solidaires les plus chaleureuses,

Rebekka Wyler

Michael Sorg

Rebekka Wyler et Michael Sorg, co-secrétaire générale et co-secrétaire général du PS Suisse

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Procédure d'inscription | 4 |
| 2 | Délais | 6 |
| 3 | Ordre du jour provisoire | 7 |
| 4 | Envois | 8 |
| 4.1 | 1er envoi | 8 |
| 4.2 | 2° envoi | 8 |
| 5 | Procédure et délais pour les propositions et résolutions | 9 |
| 6 | Délégué-e-s | 10 |
| 7 | Élections | 11 |
| 8 | Réforme des structures : Façonner le PS de demain – nous créons les bases organisationnelles de celui-ci ! » | 12 |

1 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Délai d'inscription pour les délégué-e-s au Congrès : Mardi, 1^{er} juin 2021

- En ligne : www.pssuisse.ch/congres2021
- Grâce au formulaire d'inscription par courriel à : congres-inscription@pssuisse.ch
- Grâce au formulaire d'inscription par la poste : PS Suisse, Congrès, Theaterplatz 4, 3011 Berne

Au sujet des inscriptions :

Contrairement à l'accès aux Assemblées des délégué-e-s du PS Suisse, l'inscription au Congrès suit une procédure basée sur le nombre de membres de chaque section. **Par conséquent, seules les sections sont autorisées à inscrire des délégué-e-s.** Les délégué-e-s ne peuvent donc pas s'inscrire eux-mêmes.

Les délégué-e-s de l'AD qui sont aussi des délégué-e-s du Congrès **ne sont pas automatiquement inscrits**. Ils doivent donc s'inscrire par le biais de leur section.

Veillez noter que les autres délégué-e-s (représentant-e-s des Partis cantonaux, Comité directeur du PS Suisse, Conférence de coordination, membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales, Femmes* socialistes suisses, JS Suisse, etc.) **ne sont pas automatiquement inscrits** pour le Congrès et doivent donc s'inscrire eux-mêmes (conformément à l'article 13 des statuts).

Langue des signes

Il est à nouveau prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez nous en informer avant le 1er juillet 2021 en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

Personnes malentendantes

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail (congres@pssuisse.ch) jusqu'au 1er juillet 2021 afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

Personnes malvoyantes

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par e-mail (congres@pssuisse.ch) d'ici au 1er juillet 2021, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

Garderie

Pendant le Congrès, le PS Bâle-Ville proposera un service de garde d'enfants pour six enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse e-mail suivante avant le mercredi 1er juillet 2021 : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie trois semaines avant le Congrès.

Nombre de délégué-e-s :

Une brochure contenant des informations sur le nombre de délégué-e-s que chaque section peut envoyer est disponible sur le site Internet : www.pssuisse.ch/congres2021.

Le nombre de délégué-e-s par section pour le Congrès y est clairement indiqué.

2 DÉLAIS

Délais relatifs au Congrès extraordinaire du 28 août 2021 (comprenant les délais concernant les propositions). Le Comité directeur a volontairement programmé le premier et le second envoi ainsi que le premier et le second délai pour les propositions tôt, de manière à ce que ceux-ci ne tombent pas durant les vacances d'été.

| | |
|------------------|--|
| 23 mars 2021 | Premier envoi aux sections, Partis cantonaux et organes du parti habilités à formuler des propositions |
| 1er juin 2021 | Délai d'inscription pour les délégué-e-s et les invité-e-s |
| 1er juin 2021 | Échéance du premier délai pour les propositions des sections et des Partis cantonaux |
| 11 juin 2021 | Séance du Comité directeur traitement des propositions des sections et des Partis cantonaux |
| 15 juin 2021 | Deuxième envoi aux délégué-e-s et invité-e-s inscrits au Congrès |
| 1er juillet 2021 | Échéance du deuxième délai pour les propositions pour les délégué-e-s et invité-e-s au Congrès |
| 20 août 2021 | Séance du Comité directeur relative aux objets du Congrès |
| 24 août 2021 | Documentation finale |
| 27 août 2021 | Conférence de coordination à Saint-Gall |
| 28 août 2021 | Congrès extraordinaire à Saint-Gall #RenouveauPS |

3 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 10h30**
1. **Ouverture et salutations**
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 3. **Procès-verbal du Congrès du 17 octobre 2020**
 5. **Discours de Mattea Meyer et de Cédric Wermuth**
Co-présidence du PS Suisse
Pour une sortie solidaire de la crise du coronavirus
 - Discussion sur l'estrade
 - Les leçons de la pandémie de coronavirus pour les politiques sociale et sanitaire : adoption du papier de position du PS Suisse**Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
Élections
 - Élection complémentaire au Comité directeur par le Congrès (démission de Laura Riget)**Réforme des structures : Façonner le PS de demain – nous créons les bases organisationnelles de celui-ci ! »**
 - Introduction par la Co-présidence
 - Présentation de la révision des statuts
 - Discussion et traitement des amendements
 - Vote final
 8. **Recommandations de vote pour les votations fédérales du 26 septembre 2021 et 28 novembre 2021**
 9. **Propositions et résolutions**
- 17h00**
11. **Communications diverses et clôture**
- dès 17h30** **Apéro et fête**

4 ENVOIS

4.1 1er envoi

Le premier envoi électronique destiné aux **sections, Partis cantonaux et autres organes du parti habilités à faire des propositions** conformément aux statuts (article 13) aura lieu le 23 mars 2021.

Le premier envoi électronique comprend :

- L'ordre du jour provisoire
- Des informations relatives aux inscriptions, aux délais et aux objets du Congrès.
- Documentation complète sur la révision des statuts (présentation synoptique des statuts, document de travail).
- [Le lien Internet](#) vers le formulaire d'inscription pour les délégué-e-s, y compris les directives pour le calcul du nombre de délégué-e-s des sections ayant le droit de vote (cf. livret destiné aux sections).

Délai d'inscription : 1er juin 2021

- Le procès-verbal du Congrès numérique du 17 octobre 2020 est téléchargeable sur le site web du PS Suisse.

4.2 2^e envoi

Le deuxième envoi sera effectué le 15 juin 2021. Il sera envoyé **directement aux délégué-e-s et aux invité-e-s inscrits** et comprendra :

- La carte de délégué-e et le QR-code
- L'ordre du jour définitif
- Le règlement du Congrès extraordinaire de 2021
- Papier de position du PS Suisse : Pour une sortie solidaire de la crise du coronavirus « Leçons de la pandémie de coronavirus pour les politiques sociale et sanitaire »
- Candidatures reçues pour le siège vacant au Comité directeur, élu directement par le Congrès
- Révision des statuts : propositions et recommandations du Comité directeur
- Documents relatifs aux votations du 26 septembre 2021 et du 28 novembre 2021
- Propositions et résolutions
- Soutiens éventuels à des initiatives ou référendums
- Des informations sur le lieu du Congrès
- Informations sur l'apéritif et la fête de clôture

5 PROCÉDURE ET DÉLAIS POUR LES PROPOSITIONS ET RÉOLUTIONS

Les propositions et résolutions (en format Word) doivent être déposées jusqu'au **1er juin 2021** à l'adresse congres-proposition@pssuisse.ch.

Amendements à la révision des statuts

Les amendements à la révision des statuts doivent également être envoyés avant le 1^{er} juin 2021, exclusivement en format Word, à l'adresse suivante : congres-propositions@pssuisse.ch

La procédure exacte est décrite dans le document annexe.

6 DÉLÉGUÉ-E-S

Nombre des délégué-e-s au Congrès du PS Suisse (extrait des statuts) :

Article 13 : Le Congrès

1. Le Congrès est l'organe supérieur du parti. Ses décisions ont aussi force obligatoire pour les Partis cantonaux et pour les sections.
2. Le Congrès est composé :
 - a. des camarades délégué-e-s des sections
 - b. des membres du comité directeur
 - c. des membres de la conférence de coordination
 - d. des membres du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale
 - e. douze délégué-e-s du PS Femmes*
 - f. de douze délégué-e-s du Comité directeur du PS60+
 - g. de douze délégué-e-s du PS Migrant-e-s
 - h. de deux camarades délégué-e-s par chacun des partis cantonaux
 - i. de douze délégué-e-s de la JS Suisse
 - j. d'un-e délégué-e du groupe PS du personnel fédéral
 - k. ainsi que des représentant-e-s, sans droit de vote, de :
 - Solidar Suisse / Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH,
 - L' Union syndicale suisse (USS),
 - Des sections des partis socialistes de l'étranger et des organisations proches du PS Suisse.
3. Chaque section a droit à un-e délégué-e. Lorsqu'une section comprend plus de 50 membres, elle a droit à un-e délégué-e supplémentaire par tranche de 60 membres, de même que pour la dernière fraction au-delà de ce nombre. Les délégué-e-s doivent être membres de la section qu'elles et ils représentent.

Nombre de délégué-e-s par section au Congrès, table de calcul

| Membres | Délégué-e-s |
|---------|-------------|
| 0-50 | 1 |
| 51-110 | 2 |
| 111-170 | 3 |
| 171-230 | 4 |
| 231-290 | 5 |
| 291-350 | 6 |
| 351-410 | 7 |
| 411-470 | 8 |
| 471-530 | 9 |
| 531-590 | 10 |

7 ÉLECTIONS

Peu après son élection au Comité directeur, Laura Riget a été nommée au poste d'assistante personnelle de la Coprésidence et du Secrétariat général du PS Suisse, ce qui explique sa démission du Comité directeur.

Selon les statuts, article 14, alinéa 2c, le Congrès est responsable de l'élection des membres du Comité directeur soumis à élection.

Les candidatures pour le siège vacant de Laura Riget au Comité directeur peuvent être envoyées jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Nous tenons à souligner qu'en fonction de l'issue de la réforme structurelle en cours (remplacement du Comité directeur par un Conseil du parti), la fonction ne pourrait n'être exercée que jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les candidatures, accompagnées d'une courte bibliographie (une page), d'une photo et d'une lettre de motivation (maximum 2 pages), doivent être remises au PS Suisse, Congrès, Colette Siegenthaler, Theaterplatz 4, 3011 Bern. Courriel : congres@pssuisse.ch

8 RÉFORME DES STRUCTURES : FAÇONNER LE PS DE DEMAIN – NOUS CRÉONS LES BASES ORGANISATIONNELLES DE CELUI-CI ! »

La documentation complète sur la révision des statuts, comprenant une présentation synoptique et un document de travail, est publiée séparément et peut être téléchargée sur le site internet du PS Suisse : <http://www.pssuisse.ch/congres2021>